

## CHARTE ANTI-PLAGIAT

### Sciences Po

<b>1. DEFINITIONS D'ORDRE GENERAL</b> .....	<b>2</b>
<b>2. RESPONSABILITES</b> .....	<b>2</b>
<b>3. URKUND</b> .....	<b>2</b>
<b>4. SANCTIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>5. ANNEXE : PRINCIPES TECHNIQUES DE REDACTION ET DE RECOURS AUX SOURCES</b> .....	<b>3</b>
5.1 POLICE, TAILLE, PARAGRAPHE .....	3
5.2 PAGINATION.....	3
5.3 PRESENTATION DU TRAVAIL.....	3
5.4 COMMENT UTILISER CORRECTEMENT UNE REFERENCE DANS LE CORPS DU TRAVAIL.....	3
5.5 BIBLIOGRAPHIE EN FIN DE DOCUMENT .....	6
5.6 ANNEXES AU TRAVAIL .....	7
5.7 LA QUESTION CENTRALE DU SAVOIR COMMUN .....	7
5.8 QUELLES REFERENCES UTILISER ET NE PAS UTILISER DANS UN TRAVAIL ACADEMIQUE ? .....	7
5.9 REGLES RELATIVES AUX TRAVAUX ORAUX .....	8
<b>6. REFERENCES</b> .....	<b>8</b>

Les étudiants inscrits à Sciences Po s'engagent dès le début de leur scolarité et jusqu'à la fin de leurs études au sein de l'institution à respecter les règles de l'honnêteté intellectuelle énoncées dans la présente charte. Ces règles sont définies pour éviter tout plagiat, conscient ou inconscient, de la part de l'étudiant, pour détailler les principes techniques de recours à des références et, enfin, pour tenir l'étudiant informé des diverses sanctions qu'il encourt au cas où il contreviendrait à l'un de ces principes.

La principale source de convention reconnue internationalement dans le cadre de l'honnêteté intellectuelle est le guide MLA Handbook for writers of research papers, de Joseph Gibaldi. La présente charte s'inspire des règles de ce manuel dont la référence est proposée en fin de document. L'étudiant est invité à s'y référer et est tenu pour conscient des diverses méthodes qui y sont présentées.

## 1. Définitions d'ordre général

Plagiat : « Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre », Le Larousse.

La définition que soumet Sciences Po à ses étudiants est énoncée dans le règlement de scolarité de l'IEP : « Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs : il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs (à partir de cinq), par la reformulation ou la traduction, par la copie. » (article 12 – honnêteté intellectuelle).

Cette définition s'applique de manière générale au domaine académique, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Ainsi, le plagiat est le fait d'avancer qu'un travail que l'on soumet à l'enseignant est intégralement le produit de notre propre réflexion, alors qu'il ne l'est pas.

Il importe de souligner que recourir à des sources pour présenter un travail n'est pas un signe de faiblesse intellectuelle, mais la marque d'un effort de recherche et de crédibilité. Il convient cependant d'apprendre à utiliser correctement ses sources pour que le travail soit considéré comme réellement original.

L'œuvre d'autrui que l'on reprend ne se limite pas aux mots qu'il a exprimés, mais aussi à ses idées. Aussi, il convient que l'étudiant soit parfaitement conscient de l'usage qu'il fait des diverses sources auxquelles il a recours dans le cadre de son travail.

Le plagiat peut concerner tout le travail présenté, une ou certaines de ses parties. Peu importe la quantité reprise à autrui, des sanctions sont applicables suivant la décision de la direction. Le plagiat doit donc être compris comme une infraction juridique aux règles du respect du droit d'auteur.

## 2. Responsabilités

Ayant reçu la présente charte, l'étudiant est considéré comme entièrement responsable du travail qu'il fournit, de sa teneur scientifique et de l'originalité de sa réflexion.

## 3. Urkund

Sciences Po dispose d'un outil informatique de détection du plagiat, Urkund, auquel l'enseignant a accès pour s'assurer de l'honnêteté intellectuelle de l'étudiant. Il est question de plagiat lorsqu'Urkund détecte cinq mots de suite repris tels quels à une autre source non citée correctement par l'étudiant dans le corps même de son travail, suivant les règles posées en annexe.

L'enseignant peut demander aux élèves de déposer directement leurs travaux sur Urkund, ou bien les faire analyser lui-même, de manière systématique ou aléatoire pour contrôler la conformité des travaux des étudiants aux règles de l'honnêteté.

Pour plus d'informations sur cet outil, sur son fonctionnement, sur les règles relatives au contrôle du plagiat, référez-vous aux adresses suivantes :

- [http://www.ressources-numeriques.sciences-po.fr/outils\\_numeriques/anti\\_plagiat.htm](http://www.ressources-numeriques.sciences-po.fr/outils_numeriques/anti_plagiat.htm)
- [http://www.ressources-numeriques.sciences-po.fr/services\\_contacts/guide\\_numerique/guide\\_urkund.pdf](http://www.ressources-numeriques.sciences-po.fr/services_contacts/guide_numerique/guide_urkund.pdf)

## 4. Sanctions

Lorsqu'un cas de plagiat est **soupçonné ou détecté**, l'enseignant en informe l'administration qui après convocation de l'étudiant décide des sanctions à imposer conformément au règlement de scolarité.

### Article 1 du règlement de scolarité :

« Le manquement à l'une [des] obligations [de scolarité] peut entraîner le redoublement ou la non obtention du diplôme de l'IEP de Paris.

Constituent une obligation de scolarité :

- [...] ]

- l'honnêteté intellectuelle ;

- [...] »

### Article 12 du règlement de scolarité :

« Lorsqu'un plagiat est constaté, la note de 0/20 est attribuée au module. La section disciplinaire peut être saisie par le directeur de l'IEP de Paris pour sanctionner, le cas échéant, l'élève. Dans les cas de présomption de fraude ou de plagiat, la section disciplinaire peut être saisie. »

## 5. Annexe : principes techniques de rédaction et de recours aux sources

### 5.1 Police, taille, paragraphe

La police la plus utilisée dans les travaux académiques est Times New Roman, taille 12, avec un interligne de 1,5 ou double, y compris pour les citations. Cela donne une meilleure lisibilité au travail et permet d'apporter les corrections nécessaires.

### 5.2 Pagination

Les numéros de page sont essentiels dans l'ensemble des travaux remis. Ils permettent de situer les diverses parties de vos travaux pour une meilleure correction.

### 5.3 Présentation du travail

En haut de la première page de votre travail, vous devez faire figurer vos nom et prénom, ceux de votre enseignant, l'intitulé exact du cours dans le cadre duquel le travail est demandé, le semestre académique ainsi que la date de remise du travail.

Votre travail doit porter un titre général (exemple : Travail écrit 1/ Dissertation 2) ou spécifique (exemple : Le rôle des médias français dans la construction de l'image de l'islam actuel). Si votre titre comporte un titre d'ouvrage, soulignez ce dernier ou écrivez-le en italique (exemple : Fiche de lecture de *Fitna, guerre au cœur de l'islam* G. Kepel).

### 5.4 Comment utiliser correctement une référence dans le corps du travail

Recourir à des sources pour rédiger un travail est le propre du travail universitaire. Ce recours peut prendre plusieurs formes :

- 1- Citer mot-à-mot ;
- 2- Paraphraser ;
- 3- Reformuler ;
- 4- Résumer ;
- 5- Traduire.

Les paragraphes suivants comportent une définition de chaque type de recours ainsi que les méthodes reconnues pour citer correctement la source utilisée.

A- Citer textuellement :

Lorsque vous avez recours à une source précise pour avancer une définition ou un point de vue, que ce soit à titre de présentation neutre ou dans le cadre d'une réflexion critique, il est absolument nécessaire de mettre entre guillemets le passage cité **si vous l'avez repris tel quel à son auteur** et de noter la citation exacte en bas de page (standard français) ou dans le corps du texte entre parenthèses (standard anglais). Selon le standard français, vous devez absolument citer le nom de l'auteur, l'ouvrage cité et la page (si disponible) où figure la citation. Selon le standard anglais, vous ne citez que le nom de l'auteur, suivi de la page d'où est extraite la citation, sans virgule. Si la citation fait jusqu'à trois lignes, vous pouvez la citer dans le corps du texte. Dès qu'elle dépasse les trois lignes, vous devez situer la citation en retrait par rapport au texte.

Voici des exemples :

STANDARD FRANÇAIS :

Exemple de citation de moins de trois lignes :

Pour comprendre le principe de la Cité grecque, il faut savoir qu'elle s'« oppose à deux autres formes de communautés : la famille qui réunit les individus de même sang, le village qui groupe des voisins en fonction de l'intérêt »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> PISIER, Evelyne, *Histoire des idées politiques*, PUF, Paris, 1982, p.5.

Quand vous avez cité une première fois une source selon le standard français, vous n'avez plus besoin de répéter le titre de l'ouvrage dans les notes suivantes :

- Si c'est la note qui suit directement, faites paraître la mention *Ibidem*, suivie de la page de la nouvelle citation :

1- Pisier, Evelyne, <i>Histoire des idées politiques</i> , PUF, Paris, 1985, p.5. 2- <i>Ibidem</i> , p.35.
---

- Si d'autres notes se situent entre la première référence et la deuxième, avancez le nom de l'auteur, suivie de la mention *op.cit.*, et enfin la page :

1- Pisier, Evelyne, <i>Histoire des idées politiques</i> , PUF, Paris, 1985, p.5. 2- Colas, Dominique, <i>Sociologie politique</i> , PUF, Paris, 3- Pisier, <i>op.cit.</i> , p.49
---

STANDARD ANGLAIS :

Exemple de citation de plus de trois lignes :

Les religions sont essentielles à prendre en compte si l'on veut comprendre l'évolution de la pensée politique. En effet,

« Les deux événements importants du premier millénaire dans cette aire de civilisation sont incontestablement la réussite politique de deux religions révélées : la Chrétienté et l'Islam. Leurs visions du monde, parentes et différentes, vont marquer durablement les idées et les mœurs » (PISIER 20)

La citation reprend mot à mot l'original, fautes de langue et de frappe comprises (si vous reconnaissez une faute, notez tout de suite après entre crochets la mention [sic.]). On y retrouve également une reproduction de la forme (majuscule, gras, italique, souligné).

Lorsque vous reprenez une idée à un auteur, il vaut mieux le citer lui, directement, sans recours à une source intermédiaire, donc recherchez son ouvrage original pour situer correctement la citation. Si vous ne trouvez pas l'œuvre de l'auteur en question, soyez le plus clair possible en ce qui concerne la référence à partir de laquelle vous reprenez la citation.

EXEMPLE :

Spinoza, cité par Pisier, explique qu'« il doit être accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense ».

En note de bas de page, vous mettez Spinoza, *Traité théologico-politique*, cité par Pisier, Evelyne, *Histoire des idées politiques*, PUF, Paris, 1982, p.56.

**Important :** Vous ne citez pas que des mots. Vous pouvez également citer des éléments d'ordre statistiques (tableaux, courbes), des cartes géographiques, des images et photos, des caricatures, du son ou de l'audiovisuel. Dans tous ces cas, vous devez faire mention des sources sur lesquelles vous vous êtes fondés pour vous procurer les informations.

B- Paraphraser :

Lorsqu'on paraphrase, **on reproduit la structure de la phrase originale citée, mais en utilisant des synonymes**. Aussi, il importe de noter la source sur laquelle on se fonde pour avancer l'idée en question. Cette mention se fait dans le corps du travail et non uniquement en bibliographie, en fin de document.

EXEMPLE :

Les religions monothéistes qui ont suivi le judaïsme permettent une meilleure compréhension de l'histoire de la pensée politique. Selon Pisier dans son manuel fondamental *Histoire des idées politiques*, leurs manières de voir le monde, proches et divergentes, vont influencer de façon permanente la pensée et la morale. (1982, 20).

C- Reformuler :

La reformulation est une preuve que l'on a bien compris la source à laquelle on a recouru. Elle consiste à **réexprimer le sens général d'une ou plusieurs phrase(s), sans reprendre la structure de l'original**. En reformulant, on montre que l'on est capable de partir de l'idée d'autrui pour construire notre propre réflexion, pour renforcer une argumentation. Mais on doit *toujours* mentionner la source en question dans le corps même du travail, et ne pas se limiter à la bibliographie de fin de document.

EXEMPLE :

Comme le dessine clairement Kepel dans ses *Banlieues de l'islam*, un pourcentage important de parents des jeunes musulmans dans les années 1980 ne prévoient pas de donner à leurs enfants une éducation religieuse stricte. Aujourd'hui, la situation s'est renversée : 80 familles sur 120 estiment qu'il est essentiel d'expliquer l'islam aux enfants dès leur plus jeune âge.

Même pour la reformulation, vous devez citer clairement la source. Vous pouvez mettre, en note de bas de page ou entre parenthèses, la référence exacte, voire la page où se trouve le passage reformulé.

**Important :** La paraphrase n'est pas souhaitable car proposer des synonymes de mots originaux n'est pas considéré comme un effort intellectuel assez approfondi sur la source utilisée. On préfère la reformulation car elle comporte une preuve concrète du travail de réflexion opéré par l'étudiant sur le sens exprimé par l'auteur. Dans les manuels de rédaction anglo-saxons, notez que le mot « paraphrase » en anglais fait plus référence au concept français de « reformulation ».

D- Résumer :

**C'est parfois l'idée d'un ou plusieurs paragraphes ou chapitres (voire de tout un livre) qu'il est nécessaire de résumer afin d'avancer dans sa propre réflexion.** On résume dans ses propres mots et selon des structures de phrases personnelles, mais il ne faut pas hésiter à citer les limites du passage résumé, en note de bas de page ou entre parenthèses. Ne pas citer la source des idées résumées est une forme de plagiat.

EXEMPLE :

Dans la première partie de son ouvrage *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Mohammad Tozy étudie le cadre « philosophique » où s'ancrent les relations de pouvoir entre peuple et souverain. Pour cela, il explicite la légitimité que le chef tire de son appartenance à une dynastie chérifienne mais il rapproche aussi cette figure de la conception d'Al Ghazali, qui est celle du chef militaire qui obtient la soumission de son peuple par la violence pour ne pas sombrer dans la *fitna* (p.32).

E- Traduire :

**Il est possible de faire figurer la traduction d'un passage vers une langue différente afin de se faire comprendre du lecteur, ou d'opérer soi-même la traduction.** Mais il est alors nécessaire de préciser que le passage en question est traduit. Si l'étudiant traduit lui-même, il fait suivre le passage traduit de la mention [Notre traduction] entre crochets. Les ouvrages consultés dans leur langue originale doivent être cités dans la langue où ils ont été consultés. Si une traduction reconnue de l'ouvrage existe, il vaut mieux s'y référer. Si ce n'est pas possible, l'étudiant fait figurer le titre original suivi de sa propre traduction du titre, suivie de la mention [Notre traduction]. Ne pas le faire est considéré comme une forme de plagiat.

EXEMPLE :

On comprend, lorsqu'on lit le *Discours décisif* d'Averroès, que la philosophie et la religion ne sauraient être considérées comme tout à fait étrangères l'une à l'autre, puisque « l'une est la sœur de l'autre » et qu'elle « se fonde » sur ses principes. [Cf. *Fasl almaqâl fî mâ bayna alcharia walittisâl* (Discours décisif), édition Dâr al 'ilm lilmalâyîn, p.78 - Notre traduction]

## **5.5 Bibliographie en fin de document**

Celle-ci doit recenser tous les ouvrages figurant en notes de bas de page, ainsi que les autres sources dont on s'est inspiré. Ainsi, on reconnaît explicitement l'ensemble des sources qui ont aidé de manière directe ou indirecte à produire le travail.

La source est présentée de manière assez détaillée, pour permettre au lecteur de retrouver facilement les œuvres originales. La présentation se fait comme suit :

Pour les ouvrages :

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, maison d'édition, lieu d'édition, date d'édition, nb de pages.

Pour les thèses et mémoires académiques :

NOM, Prénom, *Titre du travail académique*, Doctorat/ mémoire présenté sous la direction de NOM, Prénom, Institution où le travail a été soumis, Lieu de soumission, Date de soumission, Nb de pages.

Pour les articles de spécialité ou de journaux :

NOM de l'auteur, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la source ou du journal*, (Volume/ Tome), Lieu de parution de la source, Date, page(s) où est paru l'article.

Pour les sites internet :

Reprendre l'adresse <http://...>, citer la date de consultation du site.

Pour les ressources humaines :

Entretien avec NOM, Prénom, effectué à Lieu, Date.

Pour les cours, séminaires universitaires :

Cours de NOM de l'enseignant, Prénom, « Intitulé du cours », *Cadre académique général*, Lieu, Date.

## **5.6 Annexes au travail**

On peut introduire un texte original en annexe (si on s'est principalement basé sur une source en particulier) en explicitant où il a été trouvé et dans quel but il figure en annexe (par exemple, un discours intégral retranscrit, une page web copiée-collée sur lesquels l'étudiant se serait fondé pour expliciter un point de vue ou appuyer une réflexion). Les documents figurant en annexe doivent obligatoirement être référencés : s'ils sont mis tels quels sans référence, c'est du plagiat.

## **5.7 La question centrale du savoir commun**

Parfois, des informations basiques servent d'arrière-plan à nos acquisitions plus spécialisées. Lorsqu'elles sont de type encyclopédique, les informations en question doivent être référencées (par exemple, vérifier dans une encyclopédie ou un dictionnaire spécialisé la définition d'un concept qui semble aussi fondamental que la démocratie ou la macro-économie et citer la définition trouvée telle quelle). Concernant d'autres données « factuelles » (comme des statistiques ou autres) qui semblent « évidentes », il faut obligatoirement citer la source où vous les avez trouvées.

## **5.8 Quelles références utiliser et ne pas utiliser dans un travail académique ?**

Les sources suivantes sont utiles :

### Format papier

- Œuvres de référence (auteurs classiques)
- Ouvrages d'analyse et de réflexion (livres publiés par les enseignants, thèses, Master de recherche)
- Manuels et méthodes de travail
- Encyclopédies et dictionnaires spécialisés ou généraux
- Journaux et revues reconnues pour leur spécialisation

### Format électronique

- Sites gouvernementaux
- Sites d'organisations internationales
- Sites universitaires
- Sites de journaux et revues reconnues
- Sites d'encyclopédies reconnues (articles référencés uniquement)
- Les blogs représentent une source encore non reconnue à part entière. Il faut que l'auteur soit reconnu, ou qu'une référence explicite au blog soit faite dans le cadre de sources agréées (journaux, revues scientifiques).

### Ressources humaines

- Enseignants s'exprimant dans un cours
- Conférenciers invités
- Enquêtés
- Des conversations courantes peuvent être utilisées comme source si elles ont joué un rôle dans la définition et l'avancement du travail. Par opposition aux enquêtés et aux entretiens

formels que l'on suit avec eux, il s'agit là d'entretiens informels, mais tout aussi importants dans la réflexion.

- Discussions d'ordre académique entre étudiants dans un cadre reconnu comme tel, avec ou sans la supervision d'un enseignant (par exemple les séances de tutorat, les ateliers de discussion ou de conversation en langues)

**L'autorisation explicite ou implicite de citer des ressources humaines ne suffit pas pour marquer l'honnêteté intellectuelle.** Il faut citer selon les règles proposées plus haut.

**Important :** Chaque étudiant est responsable de son travail. Le prêter ou le donner à un camarade à titre amical ne peut guère prévenir des éventuels actes de copier-coller qui peuvent s'ensuivre. Dans un tel cas, seul le second à rendre son travail est considéré comme plagiaire.

**Il est formellement interdit d'avoir recours aux sources suivantes :**

- Sites internet ou ressources humaines mettant un travail en vente ;
- Un travail déjà produit par un étudiant durant une année ou un semestre précédent ;
- Un travail déjà produit par l'étudiant lui-même dans le cadre d'un autre cours, ou dans une autre langue.

### **5.9 Règles relatives aux travaux oraux**

Il est recommandé de suivre l'essentiel des règles présentées plus haut au sujet de l'écrit pour les travaux oraux. Ainsi, l'étudiant ne doit pas hésiter à situer oralement ses sources avec la mention « je cite » et « fin de citation » s'il recourt clairement à un auteur et à sa définition spécifique d'un concept. Il est également tenu de mentionner les principales sources auxquelles il a eu recours pour formuler sa réflexion.

## **6. Références**

Pour plus d'information quant aux divers points cités dans cette chartre, l'étudiant est invité à consulter les documents suivants :

- Mini Manual for Using MLA Style in Research Papers ;
- Gibaldi, Joseph, ed. *MLA Handbook for Writers of Research Papers*, 5<sup>th</sup> edition, New York, MLA, 1999.